

Projet présenté par les députés :

M^{mes} et MM. Janine Hagmann, Victoria Curzon Price, Ivan Slatkine, Pierre Weiss, Jacques Follonier, Antoine Bertschy et Sylvia Leuenberger

Date de dépôt : 16 octobre 2009

Proposition de motion

pour une harmonisation, une évaluation et une certification de la maturité gymnasiale genevoise

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- la stratégie 2008-2014 de la CDIP recommandant aux cantons de s'engager à promouvoir une qualité, une perméabilité et une mobilité élevées au sein du système suisse d'éducation et de formation ;
- la poursuite de la stratégie d'harmonisation nationale des structures et des objectifs à tous les degrés d'enseignement grâce à des normes et à des procédures appropriées ;
- qu'une priorité absolue doit être accordée aux éclaircissements encore nécessaires dans le contexte de la maturité gymnasiale ;
- la parution du rapport d'EVAMAR II,

invite le Conseil d'Etat

- à prendre les mesures de régulation visant à réduire les écarts en termes de contenus et d'exigences entre enseignants et autres établissements pour les examens de maturité gymnasiale du Collège de Genève en lien avec les constats d'EVAMAR II ;
- à mettre en place une expertise croisée sur les contenus et les évaluations des examens de maturité ;

-
- à rendre publics les résultats obtenus par les gymnasiens genevois dans les hautes écoles ;
 - à associer les écoles privées qui délivrent des maturités gymnasiales à ces démarches.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Lors d'auditions à la Commission de l'enseignement, de l'éducation et de la culture, les députés ont été étonnés d'apprendre que les examens de maturité peuvent être très différents d'un collège à un autre. Non seulement les exigences diffèrent, mais encore le mode de passage (écrit ou oral) n'est pas défini. Chacun comprend qu'une centralisation n'est pas possible, les collèges n'enseignant pas tous les mêmes disciplines. Il paraîtrait cependant judicieux d'harmoniser les examens des branches principales communes aux 12 collèges. L'autonomie des collèges n'est pas remise en question, mais il manque une expertise croisée sur les contenus et les évaluations des examens de maturité.

Les commissaires ont été surpris d'apprendre que Genève n'a pas participé à l'enquête intitulée EVAMAR. Les enseignants genevois n'ont pas eu le temps, paraît-il, d'administrer les tests de l'enquête mandatée par la Confédération (DFI) et par les cantons (CDIP). Par cette enquête, les autorités politiques ont voulu une analyse scientifique d'envergure sur les changements intervenus dans la formation gymnasiale depuis 1995. Les compétences transversales qui permettent d'entreprendre des études supérieures ont aussi été évaluées.

Les résultats montrent de grandes différences, tant d'une personne à l'autre que d'une classe entière à l'autre. Une partie des bachelier(ère)s possède des compétences probablement insuffisantes dans au moins un domaine testé. Si, pour l'aptitude générale aux études supérieures, on part du principe que chaque certificat de maturité doit sanctionner des compétences suffisantes pour entreprendre des études dans n'importe quelle branche, alors ce n'est pas le cas pour une partie de leurs titulaires.

Ce constat assez inquiétant, paru dans : « Les résultats en bref » EVAMAR II, 13 novembre 2008 (Universität Zürich, Institut für Gymnasial- und Berufspädagogik) interpelle. Il aurait vraiment été intéressant d'y voir figurer les résultats de Genève, résultats peut-être disparates d'un collège à un autre. S'il est prouvé qu'il y a un rapport entre le taux de maturités et le niveau moyen de compétences, où situer Genève qui a un taux de maturités élevé ? (Les cantons où le taux de maturités est inférieur à 17,5% ont obtenu

de meilleurs résultats que les ressortissants du groupe de cantons où ce taux dépasse les 19%).

Quant à la proposition d'associer les rares écoles privées qui délivrent des maturités à cette démarche, elle prouve la nécessaire complémentarité entre l'enseignement public et privé et le souci d'harmonisation et d'équivalence dans la délivrance de titres à appellation semblable.

Cette motion a pour but de créer des conditions favorables pour l'avenir de la maturité gymnasiale. En étant soutenue le plus largement possible, la maturité gymnasiale aura l'occasion d'avancer vers l'harmonisation tout en tenant compte du rythme de la CDIP et de la Confédération.